

Contrat de ville 2015-2022

Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

Appel à projets 2022

Date limite de dépôt : ► 11 novembre 2021

→ **La politique de la ville** est l'action mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les quartiers en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires. Elle s'opère en favorisant la cohésion sociale et urbaine par le soutien financier à des actions en direction des populations les plus fragiles. Elle est définie dans un contrat 2015 - 2022, dit de « ville » (par opposition à rural), qui localement est mis en œuvre par ACCM.

→ **Les quatre quartiers prioritaires ville (QPV)** du territoire ACCM

- ⇒ Barriol, Trébon, Griffeuille (Arles)
- ⇒ Centre historique – Ferrages (Tarascon)

→ **Les priorités du contrat de ville ACCM 2015 - 2022** <http://www.agglo-accm.fr/espace-opérateurs/>

- ⇒ la cohésion sociale (réussite éducative, santé, lien social, culture)
- ⇒ l'emploi et le développement économique
- ⇒ l'habitat, le cadre de vie et la gestion quotidienne du quartier

Les axes additionnels 2022

→ **L'approche territoriale par QPV**

Les projets devront rechercher un partenariat fort avec les équipements de proximité (centres sociaux et maisons de quartier pour Arles), dans le cadre d'actions territorialisées par QPV.

L'objectif est de réinvestir les espaces publics et équipements de proximité, afin d'insuffler une vie sociale collective et une dynamique habitante sur les QPV (dans le respect des consignes sanitaires).

- Les projets devront être présentés par quartier (voir ci-dessous NOUVEAU - p 3). Ceux, non territorialisés en QPV, privilégiant la seule entrée par public (habitants en QPV majoritaires sur actions généralistes de type dispositif d'insertion par l'activité économique...), ne seront pas prioritaires.

→ Les effets de la crise sanitaire

- Santé : prise en compte des effets psychologiques (enfants et adultes) liés à cette situation (groupes de parole, accompagnement, activités collectives de re-socialisation...)
- Accès au droit par l'inclusion numérique (accès à la dématérialisation, médiation, accompagnement, équipement ...)

Le renouvellement urbain

La programmation 2022 appuiera les deux dispositifs de renouvellement urbain :

- **Centre-historique - Ferrages** à Tarascon : transformation urbaine prochaine du quartier : articulation avec la démarche participative, de valorisation de la mémoire ; et d'insertion par l'activité économique
- **Barriol** – Arles : transformation urbaine prévisionnelle du quartier (finalisation en cours) : mobilisation des habitants, aménagements participatifs transitoires

Les principaux critères de recevabilité des projets

- **Analyse des besoins** avec éléments de diagnostic justifiant la pertinence du projet
- **Mobilisation des publics visés et de ciblage QPV** (les habitants QPV doivent être largement majoritaires). A préciser : groupe déjà constitué ? à prévoir ? par l'opérateur ? par un équipement social de proximité ?

NB : + Pour Arles et concernant le partenariat avec les équipements municipaux de proximité du QPV (centres sociaux de Barriol et Trébon / maison de quartier de Griffeuille), le projet d'action doit avoir été débattu avec les services de la direction de la vie sociale de la ville (y compris Epacsa) ; et ce préalablement aux dépôts des dossiers

+ Pour Tarascon, le projet d'action doit avoir été débattu avec le service de la vie citoyenne (voir contact en fin)

- **Dimension participative** et implication du conseil citoyen
- **Gouvernance, partenariat, suivi, évaluation.** Seront recherchés les temps de restitution collective
- **Articulation avec le droit commun**
 - Additionnalité : renforcement d'une action existante (le projet devra alors bien préciser le coût en supplément du droit commun mobilisable).
 - Exclusivité : mise en œuvre d'une action spécifique
- **Bilan n-1**, obligatoire pour les demandes de reconduction
Celui-ci est définitif ou intermédiaire et doit mettre en lumière les points d'amélioration et les nouveautés de l'action nouvelle. Il doit comprendre deux photos (a minima) en format numérique de qualité sur lesquelles les personnes photographiées auront donné leur autorisation pour une utilisation – diffusion

L'instruction de la programmation prendra également en compte :

- **La disponibilité des financements** : certains projets pertinents pourront ne pas être retenus ou n'être financés que de façon partielle, faute de financement
- **Le calendrier de mise en œuvre**, celui-ci devra, autant que possible, se limiter à l'année en cours

Les modalités de dépôt des dossiers

➤ Porteur :

- tout type de porteur peut déposer un dossier : associations, entreprises, professionnels libéraux, bailleurs sociaux, collectivités locales, établissements publics et autres organismes.
- pour permettre l'examen préalable de l'éligibilité du projet, il est conseillé au porteur de rencontrer le service Politique de la ville ACCM qui s'entourera alors des partenaires Communes et État selon leur disponibilité (un compte-rendu sera diffusé aux partenaires). Le service Politique de la ville peut également accompagner l'articulation avec les financements de droit commun et les dispositifs associés : Ville Vie Vacances, Parentalité, Santé....

➤ Contenu du dossier de demande de subvention (voir pj)

- **Fiche d'instruction ACCM**
- **Imprimé « projet » CERFA 12156*05** (télécharger avant d'ouvrir puis clic droit / ouvrir avec Adobe)

La demande de subvention Politique de la ville doit figurer au budget **en totalité sur la ligne Etat « Politique de la ville »**). Elle ne doit pas être ventilée entre les financements (Etat / ACCM / Conseil départemental, bailleurs sociaux, autres), elle le sera ultérieurement, sur proposition du Comité de pilotage.

Les projets non signés ne seront pas recevables (attestations p 8)

Nouveau

Les projets communs à plusieurs QPV (Arles et/ou Arles Tarascon) doivent désormais être « ventilés » par quartier. Pour cela, au sein d'un seul et unique dossier Cerfa, seront créés autant de « sous projets » que de quartiers concernés.

Mode d'emploi saisi des « sous- projets » à partir du dossier Cerfa :

NB : La saisie de chacun des projets comporte 3 pages : projet - objet de la demande / projet - objet de la demande (suite) et budget du projet

1/ saisir 1er volet territorialisé en prenant soin de bien numéroter le projet (en haut à gauche) sur les 3 pages

2/ puis cliquer sur « projet supplémentaire – demande multi-projets » pour générer pages vierges pour le volet suivant

3/ globaliser la demande totale de l'ensemble des projets sur l'attestation finale

Les projets non ventilés par quartier ne seront pas recevables

- **Imprimé « compte-rendu financier » CERFA 15059*01**, si action reconduite
Les bilans non signés ne seront pas recevables (p 4)

NB : Ne pas transmettre de pièces administratives : seuls les projets retenus et qui donc feront l'objet d'un dépôt de dossier définitif seront soumis à cette obligation

Le dépôt se fait exclusivement par voie dématérialisée par mail à l'adresse suivante

c.allemand@agglo-accm.fr

pour le 11 novembre 2021

- Tout dépôt fera l'objet d'un mail accusant réception de celui-ci.

Les contacts

ACCM communauté d'agglomération – service Politique de la ville

Cité Yvan Audouard - 5 rue Yvan Audouard

BP 30228 - 13637 ARLES Cedex - Tél : 04 86 52 60 20

Yannick BARBEAU	Responsable de service	04 86 52 60 21	y.barbeau@agglo-accm.fr
Laurence QUAIX	Chargées de développement	04 86 52 60 22	l.quaix@agglo-accm.fr
Nathalie DECOURCELLE		04 90 49 47 86	n.decourcelle@agglo-accm.fr
Anick DEMONT		04 86 52 60 25	a.demont@agglo-accm.fr
Barbara ANTONELLI (ASV)		04 86 52 60 24	b.antonelli@agglo-accm.fr
Flora BONNET (PRE)		04 90 49 35 89	f.bonnet@agglo-accm.fr
Alexandra MERCKEN (PRE)		06 09 20 86 12	a.merken@agglo-accm.fr
Nadia GAUTIER	Chargée de mission	06 35 57 21 24	n.gautier@agglo-accm.fr
Carole ALLEMAND	Assistante administrative	04 86 52 60 20	c.allemand@agglo-accm.fr

État

Renaud de VEZINS	Préfecture	Délégué du Préfet (svce de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances)	06 72 94 36 35	renaud.devezins@gmail.com
Marie-Christine BOUVET	Sous-préfecture d'Arles	Assistante administrative – svce Politique de la Ville	04 90 52 55 21	marie-christine.bouvet@bouches-du-rhone.gouv.fr

Conseil départemental - service de la politique de la ville et de l'habitat / Direction de la vie locale

Zoubida MEGUENNI	Chargée de territoire - Pôle animation sociale et politique de la ville	04 13 31 37 68	zoubida.meguennitani@departement13.fr
------------------	---	----------------	--

Ville d'Arles

Marine BAUDRY	Directrice générale adjointe de la vie sociale		m.baudry@ville-arles.fr
---------------	--	--	--

Ville de Tarascon

Valérie JOURCIN	Directrice du service Vie Citoyenne - Référente politique de la ville	04.90.91.75.01 poste 211	valerie.jourcin@mairie-tarascon13.fr
-----------------	---	-----------------------------	--

Pièces jointes :

Fiche d'instruction ACCM

Imprimé « projet » CERFA 12156*05

Imprimé « compte-rendu financier » CERFA 15059*01

